

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs du fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM OBLIG EURO ISR
(Code ISIN Part RA : FR0011516756)
OPCVM géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement :

De classification « **Obligations et autres titres de créances libellés en euro** », le fonds « **ALM OBLIG EURO ISR** » a pour objectif de surperformer l'indice **Barclays Euro Aggregate** (net de frais de gestion), évalué sur les cours de clôture (coupons réinvestis), par le biais d'investissement en valeurs « socialement responsable ».

L'indice Barclays Euro Aggregate est composé de titres obligataires émis en euros et bénéficiant d'une notation « Investment grade ». L'indice comprend principalement des obligations d'États, d'entreprises et d'émetteurs quasi-souverains et des obligations sécurisées. Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

90% minimum des investissements du fonds sont en titres vifs ou en parts ou actions d'OPC gérés ou non par la société de gestion dits socialement responsables (**ISR**). Ces investissements ont été réalisés selon la méthodologie d'investissements socialement responsable (**ISR**) définie par la société de gestion et décrite ci-dessous. Pour la sélection des titres vifs, cette méthodologie **ISR** consiste à noter les émetteurs des titres pour ne retenir que ceux ayant les meilleures pratiques en matière environnementale (ex : réduction des émissions de gaz à effet de serre, leur engagement en matière de lutte contre le changement climatique), sociale (ex : conditions de travail des salariés, leur politique en faveur de l'éducation) et de gouvernance (ex : éthique des affaires, l'intégrité des institutions publiques et privées), selon l'analyse de la société de gestion (best-in-class). Sur la base de cette notation, pour les émetteurs privés, seuls les titres des émetteurs ayant une note environnementale, sociétale et de gouvernance (**ESG**) supérieure à la médiane de leur secteur peuvent être maintenus en portefeuille. Pour les émetteurs souverains, seuls les titres des émetteurs faisant partie des trois meilleurs quartiles au sein de l'univers d'investissement de départ peuvent être retenus en portefeuille.

Une sélection d'OPC **ISR** internes et externes est, elle, obtenue par application de critères d'éligibilité définis par la gestion (durée d'existence du fonds, forme juridique et classification réglementaire, encours). Aussi la société de gestion sélectionne principalement des approches dites Best-in-class (pour ne retenir que les meilleurs émetteurs de chaque secteur sans exclure aucun secteur a priori), Best-in-universe (afin de sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement étudié) et occasionnellement d'Exclusion (de secteurs tels que le tabac ou l'armement pour des raisons éthiques). Cette sélection permet d'obtenir un univers réduit d'OPC externes déclarant appliquer une stratégie **ISR** et distribués comme tel sur lequel est réalisé des études d'ordre quantitatif et qualitatif.

Cette sélection des OPC peut générer une absence de cohérence des fonds sous-jacents entre eux en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion.

Les critères de sélection des titres vifs et d'OPC **ISR**, exposés ci-dessus, sont détaillés à la rubrique « Stratégies d'investissements » du Prospectus.

Le fonds peut, par ailleurs, investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres vifs et/ou des parts ou actions d'OPC n'ayant pas été

soumis à une analyse **ISR** ou ayant été mis sous surveillance par l'équipe d'analyse **ISR**.

Le fonds peut être investi en :

Obligations, et autres titres de créances libellés en euro, dont la notation est supérieure ou égale à **BBB-** (à défaut de notation d'un titre, la note de l'émetteur peut être retenue) (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) autorisés jusqu'à **100%** de l'actif net du fonds ;

Obligations, et autres titres de créances libellés en euro, dont la notation est inférieure à **BBB-** (à défaut de notation d'un titre, la note de l'émetteur peut être retenue) mais supérieure ou égale à **BB** (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) : autorisés jusqu'à **10%** de l'actif net du fonds.

Parts de fonds de titrisations faisant l'objet d'une notation minimale **AAA** (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) (ou véhicule étranger de titrisation équivalent négocié sur un marché réglementé d'un pays membre de l'OCDE et libellé dans la devise d'un de ces pays) : autorisés dans la limite de **10%** de l'actif net du fonds ;

Obligations et autres titres de créances non libellé en euro, cotés sur un marché réglementé de l'OCDE, dont la notation est supérieure ou égale à **BBB-** (à défaut de notation d'un titre, la note de l'émetteur peut être retenue) (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) : limités à **5%** de l'actif net ;

Obligations convertibles : limitées à **10%** de l'actif net ;

Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, et en parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français, ou établis dans d'autres états membres de l'Union européenne répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code monétaire et financier, dans la limite de **10%** de l'actif net et de classification AMF « Obligations et autres titres de créances libellés en euros » et/ou de type monétaires standard et/ou court terme.

Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts ou actions d'OPC de type multi-actifs (actions, obligations, monétaire).

Le fonds s'inscrit dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10.

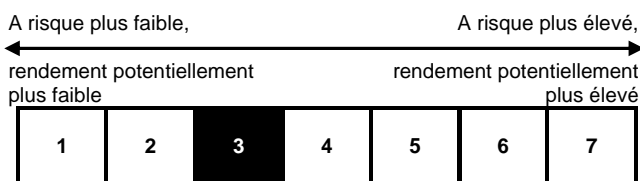
Afin de couvrir le fonds contre le risque de taux, le gérant peut investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou de l'union européenne.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont émises à tout moment et sont centralisées **chaque jour de valorisation (J)** jusqu'à **12h30** auprès de BNP PARIBAS Securities Services - Grand Moulin de Pantin, 9 rue du débarcadère, 93500 Pantin. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et réglées en **J+2**.

Le fonds (part RA) **capitalise** son résultat net et ses plus-values.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de **3 ans**.

Profil de risque et de rendement :



- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » ;
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le fonds « ALM OBLIG EURO ISR » est classé dans la catégorie [3] de l'indice synthétique du fait de son investissement en obligations libellés en euro qui entrent dans la composition de son actif.

Risques importants pour le fonds non pris en compte dans cet indicateur : Risque de crédit : risque de baisse de la qualité d'un émetteur privé et/ou public ou de défaut de ce dernier.

Risque de contrepartie : le fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,75% (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

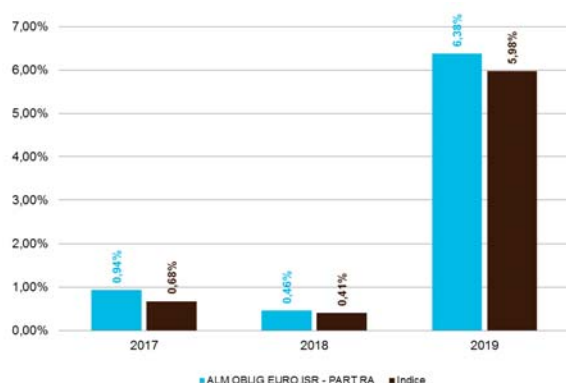
(*) Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 9 Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique « frais » du prospectus du fonds disponible auprès d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées :



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- Les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
- Le fonds a été créé le 29/05/1998 ;
- La part a été émise en 2013 ;
- La monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'euro.

Informations pratiques :

- **Dépositaire :** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- **Souscripteurs :** Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / *US persons* (la définition est disponible dans le prospectus du fonds).
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds (prospectus /rapport annuel/document semestriel) :** toutes les informations concernant le fonds peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS - 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris, www.ag2rlamondiale-ga.fr.**
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS - 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris.**
- **Politique de rémunération du personnel de la société de gestion actualisée :** les détails de cette politique actualisée sont disponibles sur le site de la société de gestion AGR2 LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS : <http://www.ag2rlamondiale-ga.fr>. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur du fonds.
- **Catégories de parts :** Ce fonds est constitué d'autres types de parts.
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** toutes les informations concernant le fonds peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS - 151-155 rue de Bercy – 75012 Paris.**

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2020.